

Image not found or type unknown



Commission annulée suite à une mise en liquidation d'un client

Par **bluette**, le **22/10/2008** à **16:42**

Bonjour
je suis commerciale et mon salaire est constitué d'un fixe et de commissions sur chiffre d'affaire au-delà d'un certain montant réalisé.
j'ai facturé un client mensuellement pour une prestation effectuée pour laquelle j'ai reçu une commission. Mon client est en liquidation et n'a pas payé ses dernières factures.
mon patron me retire ce mois-ci les commissions touchées pour ce client alors que moi j'ai fait mon boulot.
Est-ce légal?
merci d'avance pour votre aide.